



## LE BULLETIN DU CAPM

Comité d'action politique motocycliste  
C.P. 49120, Place Versailles,  
Montréal (Québec) H1N 3T6

Tél. : (514) 253-CAPM ; Téléc. : (514) 253-2276 ; Courriel : [info@capm.qc.ca](mailto:info@capm.qc.ca)

1er décembre 2008

Volume 1, No 1

Première édition du bulletin du CAPM:

Voici le premier numéro du bulletin de nouvelles du CAPM. Il s'agit du nouvel outil de communication au CAPM. L'objectif du bulletin du CAPM est de rejoindre tous les motocyclistes du Québec, qu'ils fassent partie du monde organisé de la moto ou non. Faites partie de la chaîne de communication et faites suivre ce bulletin par courriel ou sur les forums motocyclistes que vous fréquentez!

Pour recevoir l'information du bulletin du CAPM en primeur, dans votre boîte de courriel, abonnez-vous à la liste d'envoi en cliquant [ici](#).

Prochaine activité du CAPM:

L'assemblée générale annuelle (AGA) du Comité d'action politique motocycliste se tiendra le **samedi 6 décembre 2008**. Elle aura lieu au Centre Jean-Claude Malépart, **2633 rue Ontario Est à Montréal** (Métro Frontenac). Tous les motocyclistes sont invités à y assister. L'assemblée débutera à **13h00** (inscription à compter de 12h30).

Venez à l'assemblée générale annuelle du CAPM pour voir et faire partie de l'action. Ne vous demandez pas ce que le CAPM peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour le CAPM et pour VOS droits. Le CAPM a déjà fait énormément pour les motocyclistes. Il est plus que temps que les motocyclistes aident le CAPM à les aider. Devenez partisan ou partisan à vie. Ou mieux encore, devenez membre.

### Élections provinciales le 8 décembre:

Avez-vous interpellé vos candidats à la prochaine élection provinciale concernant leur position à propos des motocyclettes? Non? Comment ferez-vous un choix éclairé lors du jour du scrutin? Est-ce que l'avenir du motocyclisme est important pour vous? Si oui, le CAPM a mis à la disposition des motocyclistes une trousse d'information pour les aider à contacter leurs candidats. Il vous reste encore du temps pour les appeler ou les contacter par courriel. Lequel saura le mieux défendre vos intérêts?

La trousse ainsi que le dépliant politique se trouvent en cliquant [ici](#).

Le CAPM interpelle la Ministre des Transports.

Le 28 octobre dernier, le CAPM a fait parvenir une lettre à la Ministre des Transports, Madame Julie Boulet, pour l'interpeller au sujet des pneus d'hiver pour motocyclettes. Le but de la lettre est d'obtenir un arrêt ministériel pour exclure les motocyclettes de cette réglementation, puisqu'il n'existe aucun pneu d'hiver pour motocyclettes.

Vous pouvez lire une copie de la lettre en cliquant [ici](#).

Saviez-vous que...

Le CAPM défend les droits des motocyclistes québécois depuis plus de 15 ans.

S.V.P. : Partagez l'information dans ce bulletin : faire suivre à tous les motocyclistes que vous connaissez, postez sur tous les forums moto québécois que vous fréquentez! Merci!

Pour toute question ou demande d'informations, contactez le CAPM à l'adresse [info@capm.qc.ca](mailto:info@capm.qc.ca)

Rédactrice : Geneviève Pesant (Adjointe au porte-parole du CAPM)

[Utiliser ce lien pour vous abonner/désabonner à la liste d'envoi du bulletin](#)